

Conseil municipal

Jeudi 6 juin 2019 à 18h30

Compte-rendu d'affichage

L'an deux mille dix-neuf, le six juin à 18h30, le conseil municipal de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric NION, Maire.

Étaient présents : Frédéric NION, Jean PINEAU, Isabelle THOMAS, Olivier PAUPE, Frédéric MARRIETTE, Sylvie NION, Christine CAMBIER, José LANUZA, Laëtitia DEBRAY.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Dominique MARMETH a donné pouvoir à Frédéric NION, Mélanie PERRIN a donné pouvoir à Isabelle THOMAS, Monique PACHOUD a donné pouvoir à Christine CAMBIER, Anthony MARTIN a donné pouvoir à Olivier PAUPE, Hervé MARCEL a donné pouvoir à José LANUZA, Gilles JUNCA a donné pouvoir à Laëtitia DEBRAY.

Secrétaire de séance : Christine CAMBIER

Quorum

Article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le quorum est atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h31.

Désignation du secrétaire de séance

Article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Christine CAMBIER est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 avril 2019

Le procès-verbal de la séance du 2 avril est adopté à l'unanimité, en l'absence de remarques.

Délibération

2019-120 – Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Considérant la proposition de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix POUR, 1 voix CONTRE (Gilles JUNCA) et 1 ABSTENTION (Laëtitia DEBRAY) :

- **APPROUVE** le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- **PRÉCISE** que le PLU approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie ainsi qu'à la Préfecture.

Informations du Maire

Aucune information n'est communiquée.

Questions diverses

Aucune question diverse n'a été adressée à Monsieur Le Maire.

L'ordre du jour est clos, la séance est levée à 18h37.



Le Maire,
Frédéric NION

Affiché le 07/06/2019	
Retiré le 08/08/2019	